

Commune de BLÂMONT
RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30 Janvier 2017 à 20h30

Présents : MEURANT Thierry, Maire, NITTING Samuel, VAILLANT Danielle, CHANÉ Isabelle, Adjoint, RENARD Christophe, FORINI Evelyne, TIHA Pascal, OZBEK Selda, GRASSIEN Philippe, LECERF Pascal, JAMBOIS Guy, VILLA Jean Marc, DUSSAUSSOIS Yvette, Conseillers Municipaux

Absents : GROSJEAN Emmanuelle ayant donné procuration à CHANÉ Isabelle, MARTIN Émeline ayant donné procuration à OZBEK Selda

Ouverture de la séance à 20h30

- Désignation du Secrétaire de séance : OZBEK Selda

- Approbation du Compte Rendu de la séance du 06 décembre 2016

Le Maire demande s'il y a des remarques. Aucune n'est formulée. Le conseil municipal à 13 voix pour et 2 voix contre approuve le compte rendu de la séance du 06 décembre 2016.

1. Approbation du RPQS 2015

Le Maire informe l'assemblée que le RPQS est à approuver lors d'une réunion du conseil municipal. Les conseillers ont pris connaissance du rapport présenté.

Monsieur JAMBOIS indique quelques corrections à effectuer et souhaite savoir à quoi correspond l'indice de protection de la ressource de 2015. Le Maire indique qu'il s'agit d'une information transmise par la DDT.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents approuve le RPQS de l'année 2015.

2. Autorisation à solliciter une subvention au titre de la DETR 2017

Monsieur NITTING présente le projet intitulé « Requalification de la traverse – RD 400, rue du 18 Novembre ». Ce projet est réalisé en lien avec la DITAM et le conseil départemental. Les travaux réalisés seront des travaux de sécurisation de la zone. Des problèmes de vitesse et de stationnement ont été repérés, cette zone est un axe dangereux pour les piétons, cyclistes et conducteurs.

L'opération présentée aura pour objet la création d'une « zone 30 » par le biais d'une réduction de la largeur de la chaussée et l'installation d'un plateau ralentisseur. Ces installations permettront une réduction de la vitesse et

l'organisation du stationnement avec la création de 10 nouvelles places. Ce stationnement évitera le débordement sur la chaussée des véhicules qui accèdent aux commerces situés dans la zone.

Le Maire indique qu'un radar pédagogique pourra être mis en place à l'entrée du bourg pour ralentir la vitesse des conducteurs et que ces travaux entrent dans la mise en accessibilité par l'abaissement des trottoirs.

Le plan de financement est présenté par M.NITTING : le cout total de l'opération est de 277 307,52€ et peut faire l'objet d'une subvention au titre de la DETR 2017 à hauteur de 40% (soit 110 923€). D'autres subventions pourront être demandées (Amendes de police, département...). L'autofinancement communal serait d'un montant de 166 384,52€.

Monsieur JAMBOIS demande de « gonfler » le devis pour plus de subventions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents :

- Arrêter le projet de requalification de la traverse RD400 – Rue du 18 Novembre
- Adopter le plan de financement exposé ci-dessus
- Solliciter une subvention au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) 2017.

3. Pose de plaques complémentaires au monument aux morts

Depuis la loi du 28 février 2012, il est obligatoire d'apposer sur les monuments aux morts le nom des personnes dites « mort pour la France » de la collectivité sur demande de leur famille, des élus locaux, des autorités militaires ou de l'ONAC.

Dès 1926, plusieurs natifs de Blâmont ne figurent pas sur le monument. Par faute de places et afin de ne pas modifier la structure initiale du monument aux morts, le Maire propose d'ajouter deux nouvelles plaques sur les piliers du monument.

Monsieur JAMBOIS se demande si ces installations sont nécessaires alors que les familles n'ont pas fait la demande. Pour Monsieur MEURANT, il s'agit d'une question de respect et de responsabilité de la Commune.

La première plaque permettrait d'ajouter les noms de 7 personnes décédées pendant la guerre 14-18, la seconde, 5 noms de personnes décédées pendant la guerre 39-45.

Le cout de ces plaques serait de 2080€.

L'inauguration des plaques auront lieu le 08 Mai (plaque « 39-45 ») et le 11 Novembre (plaque « 14-18 »).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, est favorable à la pose de plaques complémentaires au monument aux morts.

4. Foire du 1^{er} Mai : approbation du règlement et des tarifs

Le Maire propose au conseil municipal de revoir le règlement et les tarifs de la foire du 1^{er} Mai. Un document, joint la convocation est présenté, il fait suite à une réunion des commissions économie et animations.

Il a été constaté lors de cette réunion que les tarifs sont très bas actuellement et que cette journée ne profite pas aux commerçants locaux. L'organisation de la foire était, aussi, déstructurée (manque de documents KBIS, attestation d'assurance, demande sur papier libre).

Le document distribué présente le nouveau règlement de la foire, les tarifs et le formulaire de préinscription.

Diverses questions sont posées :

- La différence des tarifs n'est-elle pas discriminatoire : Non, la différence de tarif est appliquée dans d'autres communes.
- L'augmentation des tarifs ne va-t-elle pas « vider » la foire : Les tarifs étaient très bas, une comparaison a été faite avec les tarifs appliqués par d'autres communes. Il y a, aussi, une volonté de faire tourner les commerçants locaux au niveau de l'alimentation.
- Signification de « l'esprit de la foire » : Monsieur MEURANT indique que ces termes sont larges. Cela permettra à la commune de refuser des exposants proposant des produits pouvant dénaturer un marché tout public.

Suite aux remarques de l'agent technique et de la secrétaire, il a été décidé de mettre en place une permanence en Mairie le matin de la foire pour les personnes non-inscrites qui souhaitent obtenir un emplacement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 14 voix pour et une abstention, valide le nouveau règlement et tarifs de la foire du 1^{er} Mai.

5. Rétrocession d'une concession de cimetière

Le Maire fait lecture d'un courrier proposant la rétrocession de la concession n°267NC (D106). Cette concession funéraire présente des caractéristiques :

- Acte 803 en date du 27 Août 1987
- Concession perpétuelle numérotée 267 NC (D106)
- Au montant réglé de 1750 Francs (Soit 266,79€)

Cette concession n'a pas été utilisée jusqu'à ce jour et se trouve vide de toutes sépulture.

La propriétaire de la concession déclare vouloir la rétrocéder à la commune afin qu'elle en dispose selon sa volonté à titre gracieux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, accepte la rétrocession de la concession 267NC.

6. Versement d'une subvention à l'école de Cirey/Vezouze

Le Maire fait lecture du courrier de demande de subvention écrit par un élève de l'école de Cirey/Vezouze. L'école de Cirey/Vezouze organise une sortie scolaire de deux jours à Strasbourg et demande aux Communes une subvention de 15€ par élève habitant dans la Commune.

Un élève habitant Blâmont est à l'école de Cirey/Vezouze, 15€ sont donc demandés par l'école.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, accepte le versement d'une subvention d'un montant de 15€ à l'école de Cirey/Vezouze.

Informations et questions diverses :

- Monsieur JAMBOIS indique que dans la campagne des élections de septembre, Monsieur MEURANT indiquait «le maintien du collège » alors que celui-ci ferme à la rentrée prochaine. Monsieur MEURANT lui indique que c'est une interprétation de sa part puisqu'il s'agissait d'essayer de sauver la situation du Collège de Blâmont. De surcroit, il indique ne pas avoir reçu l'arrêté du préfet concernant la fermeture actuelle du collège, rien n'est officiel à ce jour. Il explique notamment que le plus gros du travail concerne la récupération du bâtiment.
- Monsieur JAMBOIS demande si la réunion de démarrage de l'étude de la continuité écologique a eu lieu. Monsieur NITTING lui indique que la réunion a été reportée courant de la semaine suivante.

Fin de la séance à 21h50

Le Maire,
Thierry MEURANT